

Viens construire le futur de nos entreprises partagées
Viens amplifier le mouvement des CAE initié il y a 25 ans
Ensemble poursuivons la mutualisation et l'expérimentation

CREATION DE LA FEDERATION DES CAE

LE 1ER DECEMBRE 2020



Pourquoi une Fédération des CAE ?

Des intentions historiques

Bâtir des alternatives à l'individualisation du rapport au travail et à la précarisation des personnes
Construire des liens de coopération et de solidarité pour l'émancipation de chacun.e

Un projet ambitieux

Porter l'ambition des CAE :

- Devenir la forme majeure, et de référence, en matière de travail autonome
- Influencer sur l'évolution du travail dans la société
- Défendre l'émancipation dans le travail et par la coopération.

Appuyer le développement des CAE et de l'entrepreneuriat salarié associé

S'appuyer sur la mise en réseau et l'ouverture

Echanger des pratiques et savoir-faire entre CAE
Privilégier l'ouverture en accueillant des partenaires multiples

Des convictions et des valeurs



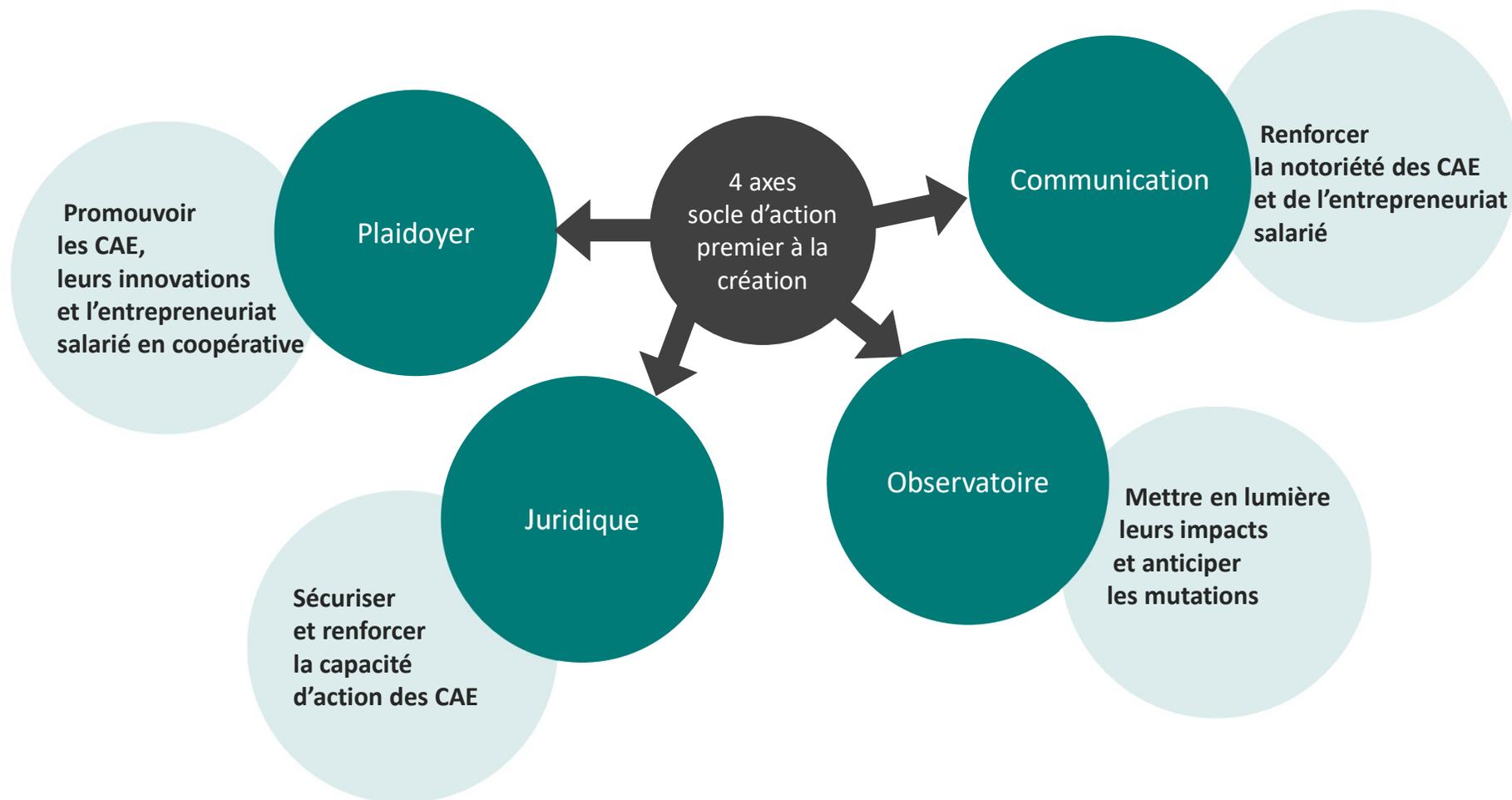
L'inscription dans le mouvement coopératif

Pour peser, avec l'ensemble des Scop et des Scic
Pour démultiplier la force de 150 CAE et 12000 entrepreneur.es en CAE à ce jour
En synergie avec la Confédération générale, les Unions régionales et les autres Fédérations (BTP, Communication, industrie).

Le levier de l'inter coopération

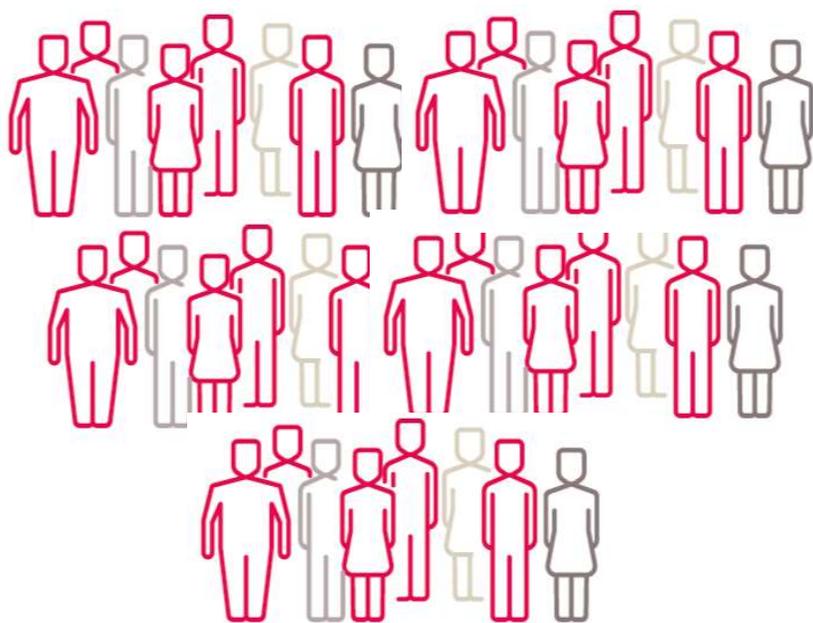
Réfléchir et agir avec organisations et les initiatives, notamment coopératives, qui rejoignent ce projet.

Quelles missions premières pour la fédération des CAE ?



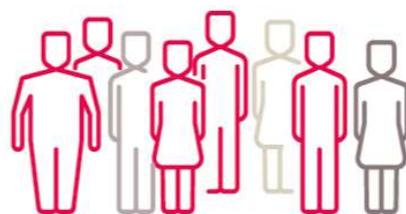
Comment m'engager dans la fédération ?

Participez à l'Assemblée générale



en tant que membre d'une CAE

Rejoignez le CA



de la Fédération des CAE !

Rejoignez ou initiez des groupes de travail



pour faire avancer ses travaux

Pourquoi et comment devenir membre de son conseil d'administration ?

Les avantages d'être administrateur.trice

Je participe activement :

- > à la construction de l'avenir et du développement de l'entrepreneuriat salarié en CAE
- > à la dynamique de réseau
- > aux prises de décision

Les engagements de l'administrateur

- > Je représente toutes les CAE
- > Je suis assidu.e

Conditions pour rejoindre le CA

- > Etre salarié.e associé.e d'une CAE adhérente à la CG Scop, à jour de cotisations
- > Etre désigné.e par sa CAE pour exercer le mandat

Rejoignez le CA



de la Fédération des CAE !

Le temps à consacrer

- > 4 réunions par an au min.

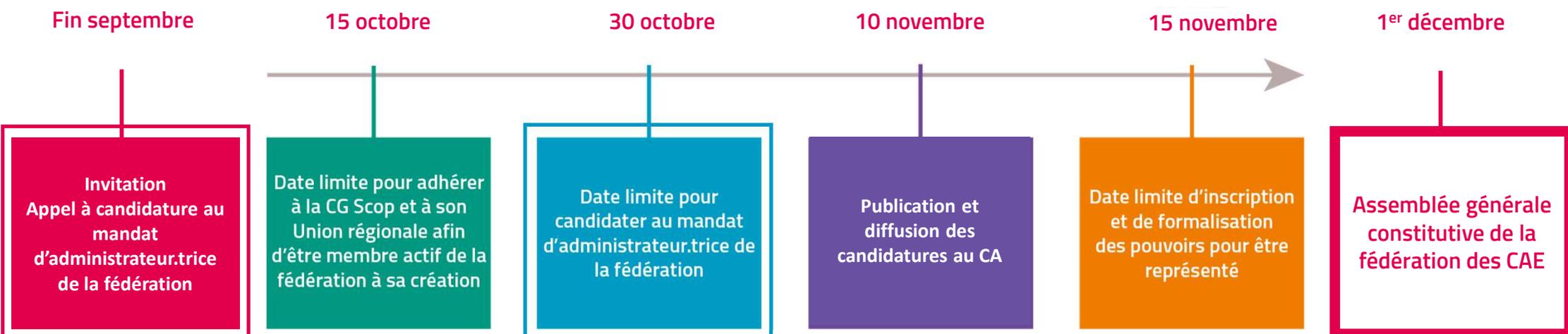
Attributions du CA

- > Orientations politiques
- > Budget
- > Fonctionnement (règlement intérieur, groupes de travail,...)

Fonctionnement du CA

- > De 8 à 15 personnes élues
- > Renouvellement par tiers tous les ans
- > Mandat de 3 ans renouvelable 1 fois
- > Co-présidence

Quelles prochaines étapes d'ici la création de la fédération des CAE ?



Une fédération à faire grandir ensemble !

Rassemblement des CAE
du 3 juillet

*Ensemble nous serons
plus forts et nous irons
plus loin...
Faisons-nous confiance*

*Veiller à intégrer les
entrepreneurs salariés
dans la gouvernance*

*Nous ne partons pas d'une page
blanche, appuyons-nous sur les
réseaux et autres (ressources,
outils, ...)*

*Gardons de la créativité
et de l'horizontalité
dans notre fédération*

*Utiliser et capitaliser
sur les ressources
internes des CAE,
notamment les
compétences et
expertises de nos
coopératives*

*Décliner la fédération
à l'échelle régionale
pour favoriser
les coopérations
inter-CAE*

*Mettre en place des
expérimentations sur
la manière de gérer les
budgets et cotisations
dès que possible pour
innover sur ce sujet
au lancement de la
fédération*

